

conciliation entre Pie X et le roi n'est point aussi prochaine qu'on veut bien le dire.

— Le cardinal Lorenzelli est donc entré dans sa ville de Lucques au son de la marche royale italienne, sa voiture a été escortée par des gendarmes à cheval en grand uniforme, tous les officiers de la garnison sont venus le soir lui rendre hommage ; et la musique du régiment, par une délicate attention, a entremêlé sous ses fenêtres les notes valseuses de la marche royale avec les accents guerriers de la Marseille. Peut-être que pour les républicains de la Chambre, ceci a sauvé cela.

— Comme morale, il faut bien admettre qu'en Italie les questions ecclésiastiques priment les autres. L'incident du cardinal Lorenzelli occupe en ce moment l'opinion publique plus que tout autre problème de l'Etat.

— Le Souverain-Pontife a nommé une commission spéciale pour se rendre compte de la marche des séminaires en Italie. On sait que ce pays est divisé en un nombre considérable d'évêchés. Même après les réductions nombreuses que fit Pie VII en 1818 dans le Napolitain, on compte encore 268 sièges pour une population de 32 millions et demi d'habitants. Il suit de cette proportion que, les uns dans les autres, les diocèses italiens ne compteraient pas plus de 12,500 habitants. Avec des diocèses dont la population est en grande majorité si exigüe, comment peut-on avoir un séminaire florissant ? Les classes compteront trois ou quatre élèves, peut-être moins, et alors ce sont des frais hors de proportion avec les résultats, et une dépense inutile d'hommes. Aussi le Souverain-Pontife voudrait faire la concentration des séminaires locaux en des séminaires régionaux. Il obtiendrait le résultat d'avoir des séminaires plus nombreux, pourvus de professeurs de choix, où l'émulation sera un perpétuel entraînement pour les élèves, et qui, en dernière analyse, tout en travaillant beaucoup mieux, dépen-